

Décision du 1er mai 2021

Le président du tribunal administratif de Rouen,

VU le code de justice administrative, notamment son article R. 222-1;

VU le décret du 6 avril 2021 du Président de la République, nommant Monsieur Jérôme BERTHET-FOUQUÉ, président du tribunal administratif de Rouen, à compter du 1^{er} mai 2021 ;

DECIDE:

<u>Article 1^{er}</u>: A compter du 1^{er} mai 2021, sont désignés, pour statuer par ordonnance dans les cas prévus à l'article R. 222-1 du code de justice administrative :

Madame Alice DIBIE, Madame Céline VAN MUYLDER, Madame Clémence GALLE, Madame Héloïse JEANMOUGIN, Monsieur Thomas BERTONCINI, Monsieur Thomas DEFLINNE, Madame Anne AUBERT, Madame Lucie CAZCARRA, Monsieur Colin BOUVET et Monsieur Philippe DUJARDIN, premiers conseillers.

<u>Article 2</u>: La présente décision sera affichée dans les locaux du tribunal administratif et sur le site Internet de la juridiction.

Fait à Rouen, le 1^{er} mai 2021,

Jérôme BERTHET-FOUQUÉ